

Demande n° (réservé à l'administration) : \_\_\_\_\_

**Votre demande doit obligatoirement nous parvenir au moins  
2 MOIS AVANT LA DATE DU DÉBUT DE LA MANIFESTATION.  
La Ville se réserve le droit de ne pas instruire les demandes arrivées hors délai.**

À l'adresse suivante :  
MAISON DES SPORTS

À l'attention de Monsieur le Maire  
Avenue de la Grangette 74200 Thonon les Bains  
[vie-associative@ville-thonon.fr](mailto:vie-associative@ville-thonon.fr)

Nous vous remercions de bien vouloir remplir ce formulaire avec précision afin que votre demande puisse être prise en compte et étudiée.

**Éléments à joindre à ce formulaire :**

1. Budget prévisionnel de la manifestation
2. Plan d'implantation des installations (précis et métré)
3. Documents techniques de vos structures (ex : extrait du registre de sécurité pour les chapiteaux...)
4. Document "préconisation et règlement de sécurité pour tentes pliantes de GED Event **signé**
5. Document Annexe 1 : "Branchement du matériel électrique pour les manifestations" **complété**
6. Document "Demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire" **complété et signé**

**1. MANIFESTATION**

Nom : \_\_\_\_\_

Date de la manifestation : \_\_\_\_\_

Dates de montage et de démontage : \_\_\_\_\_

Horaires d'ouverture au public (début et fin) : \_\_\_\_\_

Entrée payante : Oui                      Non

Type (sportive, culturelle, sociale...) : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Salles/équipements municipaux (préciser) : [Pensez à faire vos réservations sur UbiPlanning en parallèle pour les équipements sportifs](#)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nombre de personnes attendues : \_\_\_\_\_

Déroulement de la manifestation/ descriptif des activités-animations :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**2. ORGANISATEUR**

Association      Organisme privé      Service municipal      Autre (préciser) :

Nom : \_\_\_\_\_

Responsable de la manifestation : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone/ portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Contacts à communiquer au public (facultatif) : \_\_\_\_\_

**3. BESOINS TECHNIQUES (merci de préciser les quantités souhaitées) :**

N.B. : le matériel est mis à disposition en fonction du stock disponible

<b>Chaises :</b>	<b>Bancs :</b>	<b>Tables :</b>	<b>Mange-debout :</b>
<b>Grilles d'exposition :</b>		<b>Barrières :</b>	
<b>Remorque podium <sup>(1)</sup> :</b>	<b>Gradins 250 places (tribune mobile)</b>	<b>Praticables m<sup>2</sup> <sup>(1)</sup> :</b>	
<b>Banderoles 3m « Ville » :</b>		<b>Flammes d'intérieur « Ville » :</b>	
<b>Banderoles 2m « Thononmaville » :</b>		<b>Flammes d'extérieur « Ville » :</b>	
<b>Kakémonos « Ville » :</b>		<b>Branchements électriques <sup>(2)</sup></b>	
<b>Pro tentes <sup>(3)</sup> :</b>		<b>Chapiteaux :</b>	
<b>3m x 3m :</b>		<b>6m x 14m :</b>	
<b>3m x 4.5m :</b>		<b>5m x 5m :</b>	
<b>Gestion des déchets :</b>			
<b>Poubelles de tri sélectif duo 2 x 50L :</b>			
<b>Poubelles de tri sélectif (couvercles jaunes) :</b>			
<b>Conteneurs poubelles ordures ménagères (couvercles gris) :</b>			
<b>Conteneurs poubelles pour le verre :</b>			
<b>Rallonges électriques :</b>		<b>Branchements d'eau (lieu) :</b>	
<b>Décorations florales :</b>		<b>Autres :</b>	
<b>Lieu de livraison à préciser :</b>			

**4. DEMANDES D'AUTORISATION :** (utilisation du domaine public, arrêt de la circulation, tenue d'une buvette...)

**Places de stationnement** (joindre un plan) :

Nombre de places : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_  
 Durée du stationnement (indiquez le nombre de jours ou le nombre d'heures) : \_\_\_\_\_  
 Plaque(s) d'immatriculation : \_\_\_\_\_

**Arrêté de circulation** (précisez les rues concernées) :

Nature de la demande : réglementation souhaitée : \_\_\_\_\_ neutralisation sens de circulation  
 neutralisation d'un trottoir      route barrée      neutralisation d'une bande ou piste cyclable

(1) : joindre obligatoirement un plan/croquis de pose de leur implantation

(2) : compléter le document **annexe 1 : Branchement du matériel électrique pour les manifestations**

(3) : signer le document : **préconisation et réglementation de sécurité pour tentes pliantes** de GED Event

**Vente ou collecte** (y compris droits de place et d'entrée) <sup>(4)</sup> :

---

---

**Buvette** (préciser type de boissons, horaires) <sup>(5)</sup> :

---

---

**Vente de restauration** (précisez) :

---

---

**Sonorisation (concert, musique de fond, speaker...)** <sup>(6)</sup> :

---

---

**Fléchage signalétique** :

---

---

**5. STRUCTURES APPORTÉES PAR L'ORGANISATEUR** (+ plan d'implantation à fournir)

Détail des structures (chapiteaux, barnums). Précisez dimensions, lestage... :

---

---

---

---

---

**6. SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION** :

Il convient de se référer aux instructions disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute Savoie : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Activites-reglementees/Manifestations-sportives-culturelles-ou-festives>

**Précisez les moyens prévus pour le respect du plan Vigipirate :**

- Nombre de membres de l'organisation (bénévoles et professionnels), leurs missions :

---

---

---

- Service d'ordre (sécurité privée) :

---

---

---

<sup>(4)</sup> : en cas de vente au déballage, compléter le cerfa 13939\*01 "**Déclaration préalable d'une vente au déballage**" en annexe.

<sup>(5)</sup> : compléter la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire en annexe. Fournir un extrait K-Bis de moins de 3 mois pour le gérant d'un food truck.

<sup>(6)</sup> : prendre contact avec la SACEM au moins 15 jours avant la date de la manifestation.

- Moyens de communication entre les acteurs :

---

---

---

- Dispositif de filtrage et procédure de vérification avant le début de l'événement :

---

---

---

- Dispositif pour empêcher l'arrivée de véhicules :

---

---

---

**Les secours à personnes :**

- Moyens humains et matériels de premiers secours et préciser les coordonnées de l'association agréée retenue :

---

---

---

- Moyens d'alerte des secours :

---

---

---

- Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs :

---

---

---

**ANNEXE 1 : BRANCHEMENT DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LES MANIFESTATIONS**


MATÉRIEL QUE VOUS SOUHAITEZ BRANCHER PENDANT LA MANIFESTATION	TENSION	PUISSANCE (INFORMATION AU DOS DE L'APPAREIL)	NOMBRE	NOMBRE ACCEPTÉ (CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION)
CUISINE MOBILE	380 V	W		
	220 V	W		
FRITEUSES	380 V	W		
	220 V	W		
FOURS	380 V	W		
	220 V	W		
CRÉPIÈRES	380 V	W		
	220 V	W		
TIREUSES À BIÈRE	380 V	W		
	220 V	W		
TIREUSES À JUS DE FRUITS	220 V	W		
TRANCHEUSE	220 V	W		
HOT DOG	220 V	W		
GRILL	380 V	W		
	220 V	W		
BAIN-MARIE	220 V	W		
CHAUFFAGE	380 V	W		
	220 V	W		
CAMION FRIGORIFIQUE	380 V	W		
	220 V	W		
FRIGOS	220 V	W		
CONGÉLATEURS	220 V	W		
PROJECTEURS	220 V	W		
TUBES FLUOS	220 V	W		
GUIRLANDES 220V15m B22	220 V	W		
<b>AUTRE À PRÉCISER</b>				
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		

**PRÉCISIONS DEMANDEUR + CONTACT**

---



---



---



---



---



13939\*01

MEIE-DGCIS

**DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE**

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce  
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

**1 - Déclarant**

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : n°

Voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

**2 - Caractéristiques de la vente au déballage**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : neuves

occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

**3 - Engagement du déclarant**

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) \_\_\_\_\_, certifie  
exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.  
310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines  
d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au  
déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 €  
(art. L. 310-5 du code de commerce).

**4 - Cadre réservé à l'administration**

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

recommandé avec demande d'avis de réception  
remise contre récépissé

Observations :



DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE  
À L'OCCASION D'UNE FOIRE OU D'UNE FÊTE

MAIRIE  
DE  
THONON-LES-BAINS

Service Police & Gestion  
Du Domaine Communal

Je soussigné (e) **Association ou Société:**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**E-mail :**

Sollicite de Monsieur le Maire de Thonon-les-Bains, l'autorisation d'établir un débit de boissons au lieu dit :

A l'occasion de :

Qui aura lieu le (date et heures de début et de fin de manifestation) :

Fait à Thonon les Bains, le :

Signature



## PRÉCONISATION ET RÈGLEMENTATION DE SÉCURITÉ POUR TENTES PLIANTES

### **MONTAGE COURTE DURÉE**

Dans tous les cas, l'établissement doit être fixé au sol ou lesté. Le poids du lestage sera donné par le fabricant en fonction de sa structure et de son lieu d'implantation.

Nous pouvons toutefois avoir une idée assez précise du lestage à mettre en œuvre en appliquant la formule suivante : Poids du lest = surface (en m<sup>2</sup>) x (47 x 0,8). Le poids du lest sera à répartir sur chaque pied.

### **Exemple N°1**

**Gamme Tente pliante 3 x 3m** en fonction du calcul doit avoir une charge de 90 kg par pied.

Voici ce que nous préconisons :

Vent de 0-20 km/heure : 30kg par pied ou haubanage et piquetage

Vent de 20-40 km/heure : 60 kg par pied ou haubanage et piquetage

Vent de 40-75 km/heure : 90 kg par pied ou haubanage et piquetage

Au-delà de 75 km/heure il faut les replier, risque de dommages du stand et à des tiers.

Pour éviter tout glissement des pieds avec les poids nous préconisons d'attacher les pieds de tentes avec les poids à partir de 25 km/h.

### **MONTAGE LONGUE DURÉE**

Dans le cas d'un montage pour une durée indéterminée (supérieure à une semaine) nos préconisations sont de faire des plots béton dans lesquels la tente serait ancrée et amarrée.

La dimension des plots béton sera calculée en fonction de la dimension de la tente.

Dans tous les cas au-delà de 75 km/heure il faut replier les tentes, risque de dommages du stand et à des tiers.